

Dix neuf Le dix
été Baptiste mar
me mariage de fran
La Dofeur de fran
tra de Col Dulon, et
andas qui ne joint

Rancour

Portier

issante dix neuf de
D. S. Couffignie ap
Barr de mariage, au
cuse Don Barr à et
ngolfer vicair general

proderin fils denton
te Emorie donspout
iller Kéenne papillier
ney dautre part melle
chement, avens de cou

et Donné de d'adme
ne potidrin pour mo
potidrin, frere, marie
de depous et dem tpe
deliers Louis et arage

nouse des S. amelot et
Joseph Saacur amie
Signé avec nous, et je
ont déclaré nul l'arr
amelot et Cleme de
lier

P. Lan mil sept Cent Soixant dix neuf Le neuf ferrier
Par nous D. Couffignie a été J. P. humé dans de
Remet de cette paroisse Le Corps de juns Benoit
mort hier agé de soixante cinq ans environs minis de
sejour de l'eglise presence de Jean Gatinau
qui n'a pas signé /

Portier

B. Lan mil sept Cent Soixant dix neuf Le dix ferrier
Par nous D. Couffignie a été Bapiste Charles
d'ici de legitime mariage d'ant. marie potidrin, de
marie Charlotte olivier de parin, ant. potidrin de marie
Charlotte olivier qui n'ont point signé /

Portier

M. Lan mil sept Cent Soixant dix neuf Le quinze ferrier
Par nous D. Couffignie apres trois bans publics au Sene
de cette paroisse, Entre Antoine Dufaus fils de feu Joseph
Dufaut et Demarie Josephite alaire d'une part &
francois Damas veuve de feu Jean arfenau d'autre part,
Demicola ~~Dumas~~ ne s'etans trouvé au cun

Empêchement nous avons reçu leur mutuel consentement
presence de marie Josephite alaire de feu Jean B. Dufaus
de charle arfenau de sa pere J. B. arfenau fils de
Le pouse, et Clieune Dufaus J. B. de fleur de sa pere
de depous et Demarie Elizabeth de saas Sœur
de depous ant. adjudant de sa pere Jaquet alaire
oncle de depous et de plusieurs autre parent et ami
qui ont déclaré nul l'arr. C. igne

J. Couffignie

Portier